



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRERE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

32 - DÉGRÈVEMENTS D'EAU SUR LES FACTURES DE 2022

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2022 sur des factures d'eau potable en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	MARINO MICHEL	28 Bd François Mitterrand	366	98	399,35 €	FUITE CANALISATION	2022

TOTAL	339 ,35 €
-------	-----------

Oui cet exposé et après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 27 mars 2023,

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



AFFICHÉ LE 12.04.2023



Bernard UTHURRY